



PLAINTE (s'il vous plaît lire les spécifications de la procédure simplifiée
au verso du papier)

Violation de données

Amend no. (s'il y a) Date/Heure:

Localité infraction: Rue:

Marque véhicule : Plaque:

Article OMD: Numéro de l'agent:

Propriétaire du véhicule

Prénom: Nom:

Adresse: Localité:

Pilot

Prénom: Nom:

Adresse: Localité:

Numéro de téléphone: Email:

Commentaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Place: Date: Signature:

Attention: la plainte n'est pas obligatoire sur toute restauration

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE SPÉCIFIQUE COMPLÉMENT OMD

La procédure simplifiée, requise par la loi fédérale sur les amendes administratives imposées aux usagers de la route de 24.06.1970, telle que modifiée, infligées pour des infractions mineures, **n'inclut pas la possibilité pour un délinquant faire parvenir vos commentaires.**

L'auteur, qui est en désaccord avec le paiement de l'amende et veut présenter ses observations, doit attendre la fin de la période de paiement de 30 jours indiqué sur la contravention (Bill), **puis commencera la procédure ordinaire prévues par la loi pour les délits**; à ce stade, il aura 15 jours pour présenter leurs observations à l'Office de la circulation routière.

Si la plainte avant l'ouverture de la procédure normale, le même doit être déposé dans notre service.

Seulement lorsque le billet est annulé par le plaignant d'agent/assistante/auxiliaire, le contrevenant recevra un avis écrit de notre part.

Si le paiement n'interviendra pas selon la procédure simplifiée, nous vous enverrons commentaires au Bureau des affaires juridiques de la route du trafic Bureau de Camorino, autorité des procédures ordinaires.

Si l'Office mentionnées réserve ses observations telles que d'abandonner la procédure, se traduira par une augmentation du montant de l'amende, **étant donné que les frais administratifs et les frais s'ajouteront à la justice.**

POLIZIA COMUNALE BELLINZONA
Service amendes